

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1408

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani, M. El Guerrab,
Mme Josso, M. Molac, M. Pancher et M. Pupponi

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10 BIS C, insérer l'article suivant:**

Les services de l'État peuvent étudier et autoriser des dérogations, à titre expérimental et pour une durée limitée, pour les collectivités territoriales qui en font la demande, afin d'accélérer la suppression du plastique à usage unique sur leurs territoires et la mise en œuvre d'alternatives durables.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit la possibilité d'un droit à l'expérimentation, notamment réglementaire, pour les collectivités qui souhaitent aller plus loin dans la suppression du plastique à usage unique sur leurs territoires, et la mise en place de systèmes généralisés d'alternatives durables, notamment la consigne en vue d'un réemploi.